
LOS ANGELES – Les droits de l'homme et l'ICANN
Mardi 14 octobre 2014 – 09h30 à 10h00 PDT
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

INTERPRÈTE: Nous sommes le mardi 14 octobre 2014. C'est l'ICANN 51, c'est la réunion sur les Droits de l'Homme à l'ICANN en salle Santa Monica.

HEATHER DRYDEN : Bien, nous allons commencer, il y a une annonce avant de commencer notre première séance d'aujourd'hui, c'est Tom qui va faire cette annonce et il y a ensuite quelques commentaires et quelques questions que nous devons aborder pour commencer notre première séance concernant les Droits de l'Homme et l'ICANN. Je cède la parole à Tom.

TOM DALE: Merci Heather. Bonjour à tous.

Si vous préférez la tente vous nous le dites c'est une question logistique, nous pourrions reparler pour que nous puissions revenir là-bas, si nous ne voulons pas vous soyez là où vous ne voulez pas être.

Pour être sérieux, je veux rappeler aux représentants du GAC qu'il y a une réunion de l'organisation des télécommunications du Commonwealth - la CTO – à midi, entre 12h30 et 14h. Et cela se fera dans cette salle, et cela apparaît aussi dans l'ordre du jour du GAC.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

HEATHER DRYDEN:

Merci beaucoup.

Je vais inviter Nick Tomasso à vous adresser la parole. Comme Tom nous l'a rappelé nous avons commencé cette semaine dans une tente dans les jardins de l'hôtel ; et tout cela était un vrai défi que de pouvoir obtenir que l'on nous donne cette salle. Nick vous expliquera comment cela s'est passé pour que vous soyez au courant de tout cela, pour que vous sachiez comment on nous avait donné une tente qui ne répondait pas à nos besoins et comment nous avons pu obtenir cette salle.

NICK TOMASSO:

Merci Heather. Merci de me donner l'occasion de m'adresser à ce groupe.

Je veux vous assurer que ce n'était pas du tout notre intention de vous mettre mal à l'aise dans cette tente où vous avez été. Nous voulions nous assurer que vous sachiez que nous allions faire une modification pour que vous ne soyez plus là dans ces installations qui n'étaient pas adéquates pour vous. Nous avons choisi cette salle pour la réunion de l'ICANN, mais c'était une structure semi permanente qui était appelée Plaza Pavilion qui était une tente de 6000 pieds carrés avec l'isolation nécessaire, mais il y avait beaucoup de bruit à cause des installations de climatisation. Donc 3 semaines avant le début de la réunion, nous avons appris par l'intermédiaire de l'hôtel que le gouvernement de la ville de Los Angeles demandait que l'on ne laisse pas cette tente-là parce qu'elle ne respectait pas toutes les réglementations en cas d'incendie. Nous avons essayé de négocier, ce n'était pas possible, et nous avons fini par installer cette tente que vous avez vue de 5000 pieds carrés qui n'était pas du tout bien sûr appropriée pour vous. Et l'emplacement où elle se

trouvait non plus, et elle n'avait pas la qualité que nous voulions vous offrir.

Je vous demande de nous excuser vous avez eu des installations qui n'étaient pas appropriées. Nous avons la chance de pouvoir nous réorganiser pour pouvoir vous faire venir dans cette salle pour les 3 jours qui restent. Nous vous remercions de votre compréhension.

Merci Heather de m'avoir permis de faire ce commentaire devant le groupe.

HEATHER DRYDEN:

Merci Nick. Nous apprécions le fait que tu sois venu nous expliquer un peu ce qui s'est passé.

Je vois que nous sommes tous bien commodément installés notre nouvelle salle.

Nous allons aborder le premier point de l'ordre du jour. Nous avons maintenant une séance sur la question des Droits de l'Homme et de l'ICANN. Nous avons un peu discuté sur ce thème lors de cette réunion à Londres. Quant aux documents nous avons un document infirmatif présenté par le secrétariat de l'ACIG préparé pour ce débat, ainsi qu'une proposition présentée par le Pérou sur ce même thème.

Si vous observez ce résumé d'informations vous allez trouver aussi des informations de références et des options que vous pourrez prendre en considération pour pouvoir savoir comment il faut avancer. Et comme nous aurons aujourd'hui une séance brève, nous pourrions peut-être recevoir certains commentaires initiaux sur la manière dont vous

estimez qu'il faudrait que nous avancions, si vous croyez qu'il faut que nous avancions. Nous avons ici quelques options que vous pourriez peut-être vouloir examiner pour voir comment nous avançons, au cas où nous déciderions de le faire, ou si nous décidons d'analyser de façon approfondie la question des Droits de l'Homme.

Pour les commentaires initiaux, je voudrais savoir s'il y en a. La Suisse ?

SUISSE :

Merci et bonjour à tous, dans cette salle qui n'a pas de climatiseur trop bruyant. Je vous suis très reconnaissant. Je remercie tous ceux qui ont rendu possible tout cela.

Des commentaires par rapport à ce thème. Ce n'est pas seulement pour les représentants du GAC, mais aussi pour des représentants des entreprises actives travaillant dans les différents pays. C'était évident pendant les derniers mois qu'il y a des lois nationales qui vous obligent à respecter certaines choses liées à leur tour au droit international en matière des Droits de l'Homme.

Par exemple, très spécifiquement, quant à la protection des données ou la liberté d'expression, il y a un processus de sensibilisation qui fait que l'on comprend que c'est important pour les entreprises et pour les clients pour qu'il puisse savoir clairement ce qu'il faut savoir au point de vue légal, et pour que les dispositions de l'ICANN ne les obligent pas à enfreindre ces lois nationales.

Nous pouvons parler pour référence du RAA dans des pays où, comme par exemple l'Allemagne, où les bureaux d'enregistrement ont dû

demander une exonération pour certaines exceptions des contrats pour pouvoir respecter la loi allemande.

Ce n'est pas le seul cas, il y a de plus en plus de gens qui comprennent qu'il y a des questions importantes de Droits de l'Homme liées aux lois qui se dégagent de la loi internationale ou de la loi nationale, et qui peuvent aider l'ICANN à mieux travailler à cet égard pour mieux s'assurer que tous les processus qui ont lieu ici respectent ces Droits de l'Homme et ces lois.

Il y a eu une sensibilisation importante à cet égard à Londres et aussi à l'IGF où l'ombudsman et les membres du conseil d'administration de l'ICANN et les représentants de toutes les unités constitutives ont été présents pour discuter, et c'était quelque chose que je voulais vous dire pour que vous sachiez que cela ne concerne pas que les Droits de l'Homme par rapport au gouvernement, mais aussi par rapport à la totalité de la communauté de l'ICANN. Merci.

HEATHER DRYDEN:

Merci la Suisse. Y a-t-il d'autres commentaires sur ce thème?

ÉTATS-UNIS:

Merci Madame la Présidente de me donner l'occasion de faire un commentaire.

Je voudrais faire référence spécifiquement à ce que nous commentons ici. Nous faisons un commentaire sur une proposition spécifique qui a été faite par le Pérou. Nous avons besoin d'un texte. Je voudrais cette précision.

HEATHER DRYDEN:

Merci les Etats-Unis.

Nous parlons du résumé préparé par le secrétariat d'ACIG à laquelle se joint la contribution du Pérou. Il y a des options que nous pourrions considérer là-dessus.

Mais je crois que la question initiale cherche à vérifier l'intérêt existant dans le GAC sur la discussion des questions liées aux Droits de l'Homme. Je veux voir un peu quel est l'intérêt dans ce groupe, et ce résumé peut nous aider à mieux nous orienter sur cette proposition faite par le Pérou qui me demande la parole.

Il se peut que le Pérou puisse se référer à ce thème et à la nature de sa contribution. Très bien, nous avons le Brésil, le Pérou, le Liban, l'Indonésie, ils ont tous demandé la parole.

BRÉSIL:

Merci Madame la Présidente, bonjour à tous.

Je voudrais rappeler l'importance de considérer les Droits de l'Homme et d'être guidés par ses principes. C'était l'un des principaux messages de NetMundial, réunion à laquelle nous avons la plupart d'entre nous assisté.

Le message qui est sorti de NetMundial, et que l'on voudrait suivre, c'est que nous voulons que ces principes, dans la mesure du possible et tant que ce sera approprié, soient intégrés dans les différents processus. Il s'agit d'une discussion extrêmement pertinente, que nous voulons avoir ici au sein du GAC, et afin de contribuer de façon significative et

d'apporter une certaine dimension au message issu de NetMundial et de quelque chose qui a été adopté par toute la communauté.

HEATHER DRYDEN:

J'ai le Brésil, le Pérou, le Liban, l'Indonésie, l'Ukraine, et je pense qu'il y avait d'autres représentants, les États-Unis, le Royaume-Uni et au fond le Chili. Et le Danemark.

PÉROU:

Je vais parler espagnol par ce que je me sens plus à l'aise si je parle ma langue maternelle, et donc j'évite de me tromper.

Je ne veux pas relire la proposition que je vous ai présentée parce que vous l'avez-vous tous. Elle est imprimée. Je voudrais tout simplement évoquer ce qui a motivé cette proposition du Pérou. Nous percevons l'ICANN comme une institution qui change. C'est une entité dont nous espérons tous qu'elle évolue pour devenir une institution qui inclue tout le monde de façon complète, qu'elle nous représente nous tous, qu'elle représente une communauté internationale, qui depuis des décennies coordonne, harmonise, cherche à rendre compatibles des positions pour les transformer en des règles qui sont acceptées par tous. C'est la notion du bien commun appliquée au droit international.

Ce processus où nous avons analysé, débattu, et sur lequel nous nous sommes mis d'accord pendant des décennies, a donné lieu, comme vous le savez, à une série de normes universellement appliquées, et à une série de conventions internationales. Il s'agit de la jurisprudence internationale. C'est un processus qui ne s'arrête pas, qui est en évolution constante.

L'ICANN peut ne pas faire partie de ce processus, et comme je le dis dans la proposition que je vous ai présentée, à un moment donné de l'étape de rédaction du règlement de l'ICANN. Il y avait une idée ou une notion d'engagement par rapport au droit international. L'ICANN doit faire partie de ce processus et doit accepter l'existence d'un ensemble de normes internationales qui transcendent leur règlement.

À l'heure actuelle, la question, c'est la question des Droits de l'Homme. Cependant, l'idée est de justement dépasser les frontières de l'ICANN d'aujourd'hui, rendre l'ICANN plus inclusive, plus ouverte, qu'elle prenne conscience du fait que le droit international est encore vivant, qu'il évolue chaque jour, et que l'ICANN doit s'approprier cette évolution. Cela peut être aussi appliqué sur d'autres domaines du droit international.

À l'heure actuelle, nous parlons des Droits de l'Homme. Nous avons fait une proposition de modification et d'ajout dans les règlements qui se trouvent dans les documents qui vous ont été distribués. Nous voudrions vraiment que, par suite du débat de cette matinée, que l'on émette dans l'avis du GAC de la fin de cette réunion que l'on inclue un paragraphe où l'on définisse une position claire en tant que GAC par rapport à ce thème.

Merci beaucoup.

HEATHER DRYDEN:

Merci le Pérou. Nous avons une suggestion pour reprendre l'option d'amendement des règlements. C'est la proposition du Pérou. Maintenant, le Liban. Non, pardon. L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Merci.

Quant aux Droits de l'Homme, de nombreux pays ont signé et ratifié la déclaration sur les Droits de l'Homme, y compris l'Indonésie, et nous devons suivre les conventions sur les Droits de l'Homme que nous avons signées pour pouvoir appliquer les Droits de l'Homme partout dans le monde.

On a dit que chaque pays a son système juridique et social qui peut différer de celui des autres. Si l'on adopte un certain système, il faut respecter le système légal d'un pays, déterminer le système social.

En plus de cela, nous avons un accord en particulier par rapport à différentes activités comme la protection des enfants en ligne, l'Internet pour les enfants. Dans ce cas particulier, il serait très utile de voir travailler ensemble tous les pays pour pouvoir obtenir les meilleurs résultats au point de vue de la protection des enfants en ligne parmi d'autres activités.

Un pays qui travaillerait seul aurait des difficultés pour protéger les enfants, à moins qu'il ne travaille avec d'autres pays. La coopération au niveau mondial est par conséquent nécessaire pour ce type de situation telle que la protection des enfants en ligne. Il faut qu'il y ait aussi un respect mondial partout, entre tous les pays.

HEATHER DRYDEN:

Merci l'Indonésie.

UKRAINE:

Merci.

Je voudrais remercier le Pérou pour son excellent travail sur son amendement, mais, ils sont en quelques sortes limités. Je crois que l'Internet en lui-même est la voie pour que les individus puissent mettre en œuvre leurs Droits de l'Homme fondamentaux.

Et c'est impossible de trouver un travail ou publier certains documents en ligne en particulier lorsque l'on est sur des territoires où il y a des conflits.

Alors j'ai proposé le 20 août d'amender une partie pour garantir à chaque individu le droit d'accéder à l'Internet. Parce que s'il ne peut pas accéder à l'Internet, il ne peut pas exercer ses Droits de l'Homme fondamentaux. Surtout lorsqu'on est dans un pays en voie de développement, et dans certains territoires. Je voudrais donc attirer votre attention pour que vous analysiez cette proposition qui a été envoyée à la liste de diffusion depuis l'Ukraine. Merci.

HEATHER DRYDEN:

Merci l'Ukraine.

Je crois que nous avons encore 10 minutes. J'ai coupé la liste des orateurs. J'ai les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Chili, le Danemark et l'Argentine.

Nous écoutons différents points de vue, il y a des perspectives qui sont assez différentes entre elles. Je voudrais que nous suivions cet ordre des orateurs et que nous nous centrons sur la poursuite de ce débat, car il semble que les collègues soient très intéressés à poursuivre le débat. Je

crois que cela était clair depuis le début. Nous allons trouver la manière appropriée de poursuivre le débat. Maintenant il y a les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Chili, le Danemark, l'Argentine.

ÉTATS-UNIS:

Merci Madame la Présidente, et les collègues, surtout le Pérou, je vous remercie de la précision que vous venez d'apporter.

Nous pensons que cela peut être très utile pour le GAC en soi de participer à un débat un peu plus détaillé. Et moi je préférerais le faire avant d'aller de l'avant avec des amendements très spécifiques par rapport aux statuts constitutifs. Je comprends aussi qu'il y a un fort intérêt sur un ensemble de thèmes. Il n'y en a pas qu'un. Je crois qu'il y a des intérêts ailleurs dans la communauté qui doivent être abordés. Je crois que nous devons nous proposer de faire une pause et de réfléchir. Je pense qu'à notre point de vue il est un peu prématuré de décider la manière à suivre, comme par exemple la proposition d'amendement des statuts constitutifs.

HEATHER DRYDEN:

Merci les États-Unis. Maintenant le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI:

Bonjour à tous, merci Madame la Présidente.

Je suis tout à fait d'accord sur ce que le Brésil a proposé, car je pense que c'est vraiment approprié en ce moment de parler de débat au sein de la communauté de l'ICANN qui soit cohérent par rapport à ce qui a

été présenté à NetMundial, où l'on a parlé de Droits de l'Homme et de tout ce qui concernait l'essentiel de la gouvernance de l'Internet.

Je pense que c'est l'espace pour la discussion de cela sur les différents forums de gouvernance d'Internet, y compris l'ICANN. Je donne mon soutien aussi au fait d'avoir identifié le besoin de définir clairement les responsabilités de l'ICANN quant aux Droits de l'Homme, quant aux obligations s'il on tient compte des différentes conventions, des différents traités concernant la liberté d'expression, la vie privée, la liberté d'association, la confidentialité, le caractère pluriel. Beaucoup de cela a été reflété dans le document du conseil de l'Europe.

J'imagine qu'il y aura d'autres contributions au sein du GAC, et que le GAC doit analyser. En fait, je n'ai aucun doute que nous allons continuer à écouter des discussions à cet égard dans les débats intercommunautaires, surtout dans les réunions de demain si je me souviens bien. Alors je pense que cela vaut la peine d'aller de l'avant sur les différentes options pour parvenir à une définition plus claire des responsabilités de l'ICANN, pour parler de nous et de combien cela peut être parfois sensible, délicat pour les gouvernements de s'assurer que cela sera discuté, mis en œuvre. Nous devons continuer à collaborer, à rechercher des options. Nous devrions peut-être parler de l'avis possible sur les statuts constitutifs et en demandant un conseil juridique, ou en demandant à l'ICANN de demander un conseil juridique à cet égard, ainsi que ce qui pourrait concerner le successeur de l'ICANN.

Parce je pense qu'après certaines séries, je pense que nous avons pu inclure ce thème fondamental dans nos délibérations. Et dans un avenir pas trop lointain, je pense que nous devons nous assurer que cette

prochaine série mettra sur un pied d'égalité toutes les communautés, leurs ambitions sur l'espace des nouveaux gTLDs. Je crois que c'est le moment approprié pour aller de l'avant sur ce sujet.

HEATHER DRYDEN:

Merci le Royaume-Uni. Maintenant, je crois qu'il y a dans votre intervention qu'il faut chercher une définition plus claire sur les responsabilités de l'ICANN en matière de Droits de l'Homme, ainsi que de demander une expertise en matière juridique sur toute modification à faire aux statuts constitutifs. Voilà les options que je vous demande de garder présentes à l'esprit.

CHILI:

Merci Madame la Présidente. Bonjour, je voulais remercier les traducteurs du service qu'ils donnent. Je vais parler espagnol.

Madame la Présidente, le Chili estime que la discussion que nous avons est extrêmement importante. Nous estimons à notre point de vue que c'est le plus important à aborder cette approche des Droits de l'Homme de manière constructive. Nous sommes flexibles sur la manière de faire cela. Nous pensons que nous devons avoir une référence très claire sur l'inclusion des Droits de l'Homme. Et nous estimons que ce qui a été discuté dans d'autres occasions telles que l'assemblée générale des Nations Unies sur les Droits de l'Homme peut nous guider sur notre voie de travail.

Nous remercions aussi les propositions et le travail fait par le secrétariat en la matière, ainsi que les propositions qui nous ont été présentées maintenant.

Nous voulons aussi nous faire l'écho de ce que d'autres délégations ont proposé avant nous, comme le Pérou, le Brésil, le Royaume-Uni. Nous pensons que l'inclusion de principes généraux en la matière pour le travail que l'ICANN a fait est très importante. J'arrêterai mon intervention pour ne pas prendre plus de temps.

Merci beaucoup Madame la Présidente.

HEATHER DRYDEN:

Merci. Maintenant je donne la parole au Danemark.

DANEMARK:

Merci beaucoup Madame la Présidente.

Je voudrais donner mon soutien à ce qui vient d'être dit par le Royaume-Uni, je voudrais donner mon soutien à ses suggestions.

Le Danemark a une vision d'ensemble, à savoir il est très important que le GAC considère les Droits de l'Homme dans le contexte de l'ICANN et dans notre travail, dans ce que nous faisons ici. Nous voudrions discuter de cela et approfondir un peu le débat ici.

Nous estimons que la suggestion sur l'analyse de ce thème dans un groupe de travail intercommunautaire pourrait être l'une des voies possibles pour continuer avec les délibérations.

Merci beaucoup.

HEATHER DRYDEN: Merci le Danemark. C'est une proposition pour poursuivre le travail de l'effort intercommunautaire.

ARGENTINE: Merci Madame la Présidente. Je vais parler espagnol.

L'Argentine est tout à fait convaincue que la question des Droits de l'Homme est absolument fondamentale dans tous les domaines et en particulier dans le domaine virtuel sur l'Internet. Notre contribution à la réunion de NetMundial a eu une importance toute spéciale en ce qui concerne les Droits de l'Homme.

Nous sommes d'accord avec ce que nos collègues du Brésil, du Pérou, du Chili, du Royaume-Uni, le Danemark ont dit, je ne le répèterai pas donc.

Nous voudrions faire une référence spéciale au programme des nouveaux gTLDs. L'Argentine veut et réitère ce qui suit : que les communautés qui ont été mentionnées comme des communautés vulnérables dans le rapport élaboré par le conseil de l'Europe soit traitées comme des communautés vulnérables, et qu'elles soient traitées comme des communautés dans les programmes des nouveaux gTLDs.

Merci beaucoup.

HEATHER DRYDEN: Merci l'Argentine.

Nous sommes parvenus à la fin de notre séance. Il est évident qu'il y a un intérêt pour continuer à délibérer sur ce sujet. Les propositions n'ont pas été exactement les mêmes sur la manière d'avancer, mais nous aurons bien sûr besoin d'un certain temps pour pouvoir considérer tous les thèmes qui ont été abordés pour voir comment nous pouvons aller de l'avant au sein du GAC, et nous devons le faire avec d'autres parties de la communauté, si nous tenons compte du fait que nous aurons besoin de plus d'informations sur ces thèmes.

Je ne sais pas s'il faut que nous demandions une expertise juridique, et si ce serait utile, car nous avons une proposition d'amendement aux statuts constitutifs, et nous pouvons le faire pour avoir davantage d'informations pour nous et pour les efforts de la communauté. Cela peut être une bonne manière d'avoir plus d'informations pour que ce débat puisse avancer. C'est aussi pour obtenir une définition claire sur le rôle et la responsabilité de l'ICANN. Je pense que c'est un bon objectif pour le travail que nous faisons ici. Je pense qu'il faut que nous le fassions, encore une fois avec la communauté. Nous allons le dire clairement dans nos délibérations.

Voulez-vous que l'on crée un groupe de travail du GAC, ou que le GAC participe à un effort intercommunautaire sur ce sujet ? Je pense que nous pourrions aussi avoir les 2 options et participer dans ces 2 possibilités si cela vous intéresse. Si vous croyez que cela vaut la peine, nous pouvons analyser ces 2 options et nous organiser suivant cela. L'Iran s'il vous plaît ?

IRAN:

Merci Madame la Présidente.

Ce n'est pas sur la voie à suivre. Mais nous continuons à parler du groupe de travail intercommunautaire. Lequel ? Celui qui concerne les noms ? Celui qui concerne la responsabilité ? Si c'est celui qui concerne les noms, c'est très difficile, et c'est bien différent que de parler de la responsabilité. Alors il me semble que le groupe de travail intercommunautaire qui a parlé hier concernant la responsabilité a 2 pistes de travail : l'un concernant la transition, et l'autre qui concerne la responsabilité générale de l'ICANN. Je pense que c'est là que nous devrions travailler. Maintenant il y a un mélange, il y a 2 noms qui sont donnés à un même type de travail.

HEATHER DRYDEN:

Merci l'Iran.

Je pense que la proposition c'était de travailler avec d'autres parties de la communauté. Ce n'est pas que l'on va ajouter un autre groupe au groupe de travail intercommunautaire déjà existant. Je sais qu'il y a une séance intercommunautaire demain mercredi, est-ce que quelqu'un pourrait m'aider s'il vous plaît ? Mercredi matin ou à midi ?

INAUDIBLE:

13h15.

HEATHER DRYDEN:

À 13h15 mercredi. Nous pouvons là avoir un débat où mieux comprendre comment nous voulons contribuer dans cet effort intercommunautaire. Et après cette réunion nous pouvons nous-mêmes avoir une réunion pour voir comment nous allons avancer. Si cela n'est

qu'une question de procédure, nous n'allons pas commencer à discuter des questions de base. Nous avons différents intérêts, différents points de vue. Nous n'allons pas aborder le fond de la question. Nous allons expliquer dans le communiqué seulement comment nous allons aller de l'avant. Nous allons aborder seulement ce point spécifique mercredi après-midi et après la séance communautaire.

Si quelqu'un veut trouver une manière de faire participer le GAC dans le travail avec la communauté, et être actif et qu'ils peuvent nous aider, pour avoir une orientation et nous donner des critères de travail dans le GAC.

Entre temps nous allons continuer à travailler sur nos délibérations. Et la réponse d'une expertise juridique qui nous donne un certain soutien, c'est quelque chose de très intéressant. Nous allons le faire, cela nous permettra de donner un meilleur soutien à ce thème.

Il est clair qu'il y a un intérêt légitime pour le débat sur ce thème. Nous allons donc trouver la manière d'aller de l'avant au fur et à mesure que nous avancerons et que nous arriverons à la fin de la réunion.

Le Pérou ?

PÉROU:

Je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas prévoir une phrase ou un paragraphe pour l'avis du GAC. Je ne vois pas de raison pour laquelle cela doive être rejeté. J'ai entendu plusieurs opinions qui méritent d'être reflétées, c'est-à-dire l'idée de demander une expertise ou un avis légal doit être reflété. L'idée d'avoir beaucoup de groupes intercommunautaires de travail doit être aussi reflétée. Donc il y a une

série d'éléments qui ne peuvent pas être rejetés aussi légèrement. J'espère moi-même que l'on inclura un paragraphe sur cela dans l'avis du GAC.

HEATHER DRYDEN:

Merci le Pérou, je crois qu'il y a eu un malentendu sur ce que j'ai dit. Dans le communiqué nous pouvons inclure cela, comment nous allons aller de l'avant. Quant à la recherche d'un avis légal nous pouvons le faire par le communiqué, mais nous ne pouvons pas aborder la question de fond, de base, parce que cette délibération n'est pas suffisamment mure pour aller jusqu'au fond de la question. Je crois que nous allons voir comment nous allons travailler au sein du GAC avec d'autres membres de la communauté et l'information dont nous avons besoin pour encore une fois voir la voie à emprunter. J'espère que ce sera clair.

PÉROU:

Voilà. Votre explication est plus claire maintenant. Il y a cependant un point de départ, c'est quelque chose qui doit être reflété dans l'avis du GAC. Il y a un dénominateur commun, et si je me trompe veuillez me corriger. La question des Droits de l'Homme est un thème qui doit être révisé et éventuellement inclus dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

Comment le faisons-nous ? Quand le faisons-nous ? C'est ce qu'il faut que nous définissions. Mais le point de départ, le thème des Droits de l'Homme n'est pas un thème que l'on puisse rejeter parce qu'il y a une large majorité qui soutient que ce thème doive être inclus.

HEATHER DRYDEN:

Merci le Pérou.

Nous n'avons pas fait de débat sur l'amendement des statuts constitutifs pour inclure la position du Pérou. Je crois que c'était très clair dans la présentation qui a été faite, parce qu'on a identifié un amendement que vous voulez apporter spécifiquement aux statuts. Nous devons voir donc la voie à emprunter. Il n'y a pas eu de débat sur cela, nous avons échangé des opinions, et c'est le cas de permettre que ces délibérations se poursuivent dans l'avenir. Je crois, je veux que cela soit clair maintenant.

Je veux clore cette séance et revenir au point de procédure mercredi après la séance avec la communauté. Voilà nous allons donc clore cette séance, et nous aurons après une pause-café. Et quand nous nous réunirons encore une fois, nous aurons les élections du GAC. L'Iran vous insistez pour prendre la parole ?

IRAN:

Oui, bien sûr Madame la Présidente, j'insiste.

Ce n'est pas l'ICANN qui doit nous donner l'avis juridique ou l'expertise juridique. C'est nous qui sommes le comité consultatif gouvernemental, c'est à nous de donner notre avis juridique. Ils peuvent nous donner leur point de vue juridique, mais pas leur expertise légale.

HEATHER DRYDEN:

Bien, je voudrais clore cette séance. La Jamaïque insiste à prendre la parole ?

JAMAÏQUE:

Oui Madame la Présidente merci.

Pour préciser, vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait 2 options, d'après ce que j'ai compris : l'une est l'établissement d'un groupe de travail du GAC sur les Droits de l'Homme, et si l'on tient compte des thèmes et des groupes de travail intercommunautaires, ma question serait la suivante : est-ce que ce serait la même équipe qui va représenter le GAC, ou ce serait 2 groupes différents ? Et la raison pour laquelle je pose ma question, c'est que je crois que le GAC a besoin d'avoir une vision sur ce thème. Je crois que c'est la manière de présenter la question.

HEATHER DRYDEN:

Oui, c'est justement de cela que nous allons parler mercredi après-midi.

Veillez réfléchir entre maintenant et la réunion de mercredi après-midi. Venez à la réunion intercommunautaire pour avoir plus d'orientation. Je ne veux pas consacrer plus de temps à cela avant la réunion de mercredi. Je veux que vous ayez une idée plus claire de la manière dont nous allons travailler.

Nous allons finir ce débat maintenant dans cette séance. Nous avons notre pause-café, et ensuite nous allons faire l'élection du président. Le président et les vice-présidents ne seront pas présents pendant que l'élection se fera, donc c'est le secrétariat de l'ACIG qui sera ici présent.

Nous avons une annonce du secrétariat.

MICHELLE SCOTT-TUCKER: Merci Madame la Présidente de tout le travail que vous avez fait pendant ces années. Nous avons un cadeau à vous faire. Nous ne savions pas si cela pouvait être une couronne pour la reine du DNS. Merci beaucoup.

HEATHER DRYDEN: Merci beaucoup, après ce débat chaleureux, je pense que nous avons changé de cap. Je n'avais jamais vu quelque chose comme ça auparavant. Alors merci énormément de vos intentions, c'est un très beau geste que j'apprécie. Nous allons tous pouvoir manger un peu de ce gâteau, puis réaliser l'élection.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]